

PRIX DES FLAMBOYANTS

2ème(P/ 3507), — 14/09/2025 13h35, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.200 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4)

6.500 (3.250, 1.300, 975, 650, 325)

ARRIVEE OFFICIELLE: 5 Engagés. 5 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.14.73 (Redk : 1. 2.27)

COURSE A CONDITIONS

Pour pouliches de **2 ans**. **Poids : 57 kg**. Les pouliches ayant gagné une course ou ayant reçu une allocation de 4.000 porteront 1,5 kg. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 kg. En outre, les pouliches nées et élevées en Caraïbes recevront 1 kg.

=====> ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la pouliche ONE REPUBLIK à être munie d'un bonnet antibruit de cou leur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Raymond SAINTE ROSE, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche AYKIB au public munie de son attache-langue, cette dernière ayant été déclarée comme ne devant pas être munie lors de la déclaration des partants. La pouliche ONE REPUBLIK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey	Poids Gain	Prim. Prim.	Suppl. Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	--------	------------	-------------	----------------------	---------	----------------------

1	ONE REPUBLIK F.PS. 2 A.	Par: MUHAARAR et 03 ZENAT (ROCK (Corde:04) OF GIBRALTAR)		MR CEDRIC VERBEKE	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	57,5 kg (57 kg)	3.250 2.437 739	NNL	P. ARTIGUES	
2	HARMONY F.PS. 2 A.	Par: SIR RON PRIESTLEY et 01 SIMONE ANGEL (AMERICAN POST)	1/4 (Corde:05)		MR LAURENT CYRILLE MOUTOUSSAMY	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME DELPHINE SANTIAGO	57,5 kg (58,5 kg)	1.300 975 295	NNN	RY. SIMON, N. SIMON, G. SAUDRAIS
3	CROQUEMADAME F.PS. 2 A.	Par: GUTAIFAN et 02 YAZZEYNE (TEOFILO)	5.5 (Corde:03)		MR DIDIER FRANCISQUE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	ARNAUD DE LEPINE (QAT)	57,5 kg (57 kg)	975 731 221	ANL	S. URIZZI,MME S. BREL
4	AYKIB F.PS. 2 A.	Par: MANKIB et AY CHECHE (ZIGWAKI)	20L (Corde:02)		MR RAPHAEL NICHOLSON	R. SAINTE ROSE	972	MME CANDICE SPERRY	55 kg (56 kg)	650 487 147	NBN	MME LR. RUSTER, JM. NEMORIN
5	SENSATIONNELLE F.PS. 2 A.	Par: BROOX et 04 SENSUELLE (TIGER HILL)	7.L (Corde:01)		MR RENAUD CHAUMIER	MME A. THIBAUT	972	GABRIEL BON	56,5 kg (56 kg)	325 243 73	NNN	MME A. THIBAUT